

Vérfié le 10 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La nomenclature des diplômes par niveau permet d'indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel. Elle est utilisée, en particulier, lors des concours de l'administration.

Formation et niveau de diplôme correspondant		
Années après le Bac	Titre du diplôme	Niveau de diplôme
-	CAP, BEP	3 (anciennement V)
Bac	Baccalauréat	4 (anciennement IV)
Bac+2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	5 (anciennement III)
Bac+3	Licence, licence professionnelle	6 (anciennement II)
Bac+4	Maîtrise, master 1	6 (anciennement II)
Bac+5	Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	7 (anciennement I)
Bac+8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	8 (anciennement I)
Dispenses de titres	Mère ou père de 3 enfants Sportif de haut niveau	-

**Le BP sport (BPJEPS)**, aussi appelé brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ou JEPS, est une formation de niveau bac, délivrant un diplôme de niveau IV. (cf. *Fédération française de foot cf. doc équivalence dans M/ référents et circulaires / diplôme*). Il est donc accepté.

**Le certificat de fin d'étude**, remis à la fin de la Terminale en cas d'échec au baccalauréat, n'est pas accepté.

Références : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F199>